



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Lettre datée du 19 décembre 2003, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général**

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 11 décembre 2003 que m'a adressée Sir Rabbie L. Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, concernant l'évolution de la situation à Bougainville et la demande formulée par son gouvernement quant au maintien d'une présence politique des Nations Unies sur l'île.

Il ressort de cette lettre ainsi que de l'examen de cette question par le Conseil le 15 décembre 2003 que le processus de paix à Bougainville continue de progresser, lentement certes, mais régulièrement. Le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville, dont le mandat expire le 31 décembre 2003, a joué un rôle important à cet égard. Toutefois, le processus n'a pas encore abouti à sa conclusion logique, à savoir la mise en place d'un gouvernement autonome. Pour cette raison, et conformément à la demande formulée par le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, qu'appuient également les parties de Bougainville, j'ai l'intention d'établir, avec l'assentiment du Conseil, une petite mission d'observation des Nations Unies à Bougainville, qui prendrait le relais et dont les fonctions seraient les suivantes :

- a) Présider le Comité consultatif pour le processus de paix, qui tiendra des consultations avec les parties au processus de paix, en général, et, plus particulièrement, préparer les élections;
- b) Rendre compte au Conseil de la situation en ce qui concerne la sécurité et, par la suite, la destruction des armes mises en conteneurs;
- c) Suivre de près le processus constitutionnel devant aboutir à l'adoption de la Constitution de Bougainville;
- d) Conformément à la Constitution de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, telle que modifiée, et si l'une quelconque des parties le demande, vérifier et certifier que les parties se sont conformées pour l'essentiel à leurs obligations en ce qui concerne la remise des armes et déterminer si le niveau de sécurité est suffisant pour permettre la tenue d'élections;
- e) Exercer ses bons offices sous d'autres formes, selon qu'il conviendra, ou lorsqu'il y sera invité par les parties.

Étant donné la ferme volonté du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et des dirigeants de Bougainville de voir aboutir le processus prévu dans



l'Accord de paix, la Mission d'observation devrait mener à bonne fin les tâches que le Bureau politique n'a pu achever et appuyer les efforts des parties pendant la période de transition, jusqu'aux élections. La Mission d'observation, qui serait composée d'un chef de mission, d'un conseiller politique et de deux fonctionnaires pour les services d'appui serait établie pour une période de six mois. Ce tableau d'effectifs et la modification du mandat devraient se traduire par des économies non négligeables, si on les compare aux effectifs et au mandat du Bureau politique.

(Signé) Kofi A. **Annan**

---